

## **NEGOCIATIONS**

Les négociations Decfo-Sysrem ont véritablement débuté le 30 octobre dernier. Enfin, un périmètre a été défini par le Conseil d'Etat (annuités, durée et montant des annuités, bascule dans le nouveau système, etc..).

### **Néanmoins, beaucoup d'incertitudes demeurent :**

- une grande partie des collaboratrices et collaborateurs verront leur revenu global diminuer sur l'ensemble de leur carrière, y compris au sein des fonctions « revalorisées » dites oubliées,
- les modalités de bascule ne sont pas encore négociées et pourtant, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà prévu 20 millions seulement pour le passage de la fonction publique dans le nouveau système. Ce chiffre a été publiquement annoncé.
- le positionnement des fonctions est inconnu pour un certain nombre de salarié-e-s de l'Etat (personnel administratif notamment),
- les indemnités des métiers de la santé ou de la sécurité disparaissent, « englobées » dans le nouveau salaire sysrem etc.

### **La FSF juge cette situation inacceptable**

Trois séances de négociations sont prévues les 14, 18 janvier et 4 février 2008.

### **L'issue en est incertaine.**

Vigilante, la FSF tient à négocier tout en mettant en place un processus d'évaluation permanent de l'état des négociations.

## **MOBILISATION**

Au vu de ces incertitudes, le 6 décembre 2007, lors de l'assemblée générale de la fonction publique, les trois faïtières (FSF/SUD/SSP) ont envisagé un mouvement de grève pour le 31 janvier 2008.

Or, conformément aux statuts, seule l'Assemblée Plénière de la FSF peut confirmer une telle action.

**C'est pourquoi, les instances dirigeantes de la FSF ont décidé de convoquer une telle Assemblée le 21 janvier 2008, qui sera suivie d'une Assemblée générale de la fonction publique.**

## **ACTION**

Réunis après la deuxième séance de négociation et dûment informés des résultats, les membres de la FSF pourront décider, en toute connaissance de cause, si la FSF doit confirmer le préavis de grève pour le 31 janvier 2008.

## **POUR QUE LES OUBLIES D'HIER NE SOIENT PAS LES PERDANTS DE DEMAIN**

- pour une classification adéquate des fonctions, une grille de salaire cohérente et une juste rémunération,
- Pour la revalorisation des fonctions oubliées,
- Pour le maintien intégral des salaires sur l'entier de la carrière,
- Pour un salaire minimal de 4'000 francs.

**La FSF doit-elle confirmer le préavis de grève du 31 janvier ?**

**VENEZ À L'ASSEMBLEE PLENIERE  
DE LA FSF,  
LE 21 JANVIER 2008 A 18H30  
SALLE DES CANTONS  
GARE DE LAUSANNE**

**Celle-ci sera suivie d'une Assemblée  
générale de la fonction publique,  
au même endroit.**